



AGRILASER

L'ultime remède aux nuisances des oiseaux



Accueil

Nous vous remercions pour votre achat de l'Agrilaser®.

Le Agrilaser® est un appareil portable silencieux pour éloigner les oiseaux et faire fuir les organismes nuisibles d'une manière respectueuse de l'environnement. Il utilise la technologie brevetée optique de pointe, et le faisceau laser qu'il émet est optimisé pour repousser les oiseaux sur une longue distance. En collaboration avec des scientifiques, nous avons développé l'Agrilaser® pour être le remède ultime aux nuisances des oiseaux.

Enregistrez votre produit et obtenez votre garantie universelle sur Agrilaser.fr/accueil



Fiche technique

laser de classe	2M
un faisceau laser de couleur	Vert
portée maximale	2.000 m
source laser durée de vie	5.000 heure (utilisation normale)
source d'alimentation	2 piles LR14 (1.5V)
longueur	440 mm
diamètre maximum	66 mm
diamètre minimum	30 mm
poids	720 g
humidité relative	0 % à 95 %
température de fonctionnement	-5 °C à +35 °C
température de stockage	-15 °C à +35 °C



Préparation



Tournez le bouchon dans le sens contraire des aiguilles d'une montre pour ouvrir le compartiment à piles.



Placez les deux piles LR14 avec le côté positif vers le haut.



Tournez le bouchon dans le sens des aiguilles d'une montre pour fermer le compartiment à piles.



Utilisation

Enlevez la protection de la lentille et appuyez sur le bouton d'allumage. Pointez le laser à environ deux mètres devant vous sur le sol. Assurez-vous qu'aucune des réflexions des objets, des véhicules, des bâtiments ou des personnes sont entre vous et les oiseaux. Ensuite, déplacez le point laser lentement sur le sol vers les oiseaux. Le Agrilaser® ne doit pas être utilisé comme une arme à feu, à savoir: pointez et tirez.

Le Agrilaser® est le plus efficace pendant le lever et le coucher du soleil et dans des conditions météorologiques pluvieuses ou brumeuses.

Conditions météorologiques vives

Assurez-vous que vous avez le soleil en face de vous et que les oiseaux l'ont derrière eux. Sinon, les oiseaux ne verront pas la lumière laser à cause du soleil lumineux.

Pluie

Assurez-vous que l'Agrilaser® et la lentille en particulier, sont tenus à l'écart de la pluie. Après utilisation, enlevez, si besoin, les gouttes d'eau avec un chiffon sec.



Consignes de sécurité



Le Agrilaser® peut causer des dommages lorsqu'il est utilisé dans des conditions dangereuses. Le faisceau laser peut causer des dommages à quelqu'un qui le regarde soit directement, soit à travers une réflexion. Avant d'utiliser l'Agrilaser®, les consignes de sécurité suivantes doivent être prises en compte pour:



Ne jamais diriger le faisceau laser vers les êtres humains, en particulier les yeux.



Ne jamais diriger le faisceau laser vers des surfaces réfléchissantes.



Ne jamais diriger le faisceau laser vers le ciel. Toujours pointer le faisceau laser vers le sol.



Ne jamais diriger le faisceau laser vers des avions, des bâtiments et des véhicules.



Garantie

Le Agrilaser® a été développé et fabriqué selon les plus hauts standards de qualité. Si vous rencontrez des problèmes d'utilisation avec votre modèle, reportez-vous au mode d'emploi. Si vous rencontrez des défauts, contactez votre représentant local Agrilaser®. En cas de défaut de matériau ou un défaut de fabrication, la réparation ou le remplacement gratuit est garanti. Le Agrilaser® dispose d'un délai de garantie de 12 mois à compter de la date d'achat. En cas de remplacement, la période de garantie du produit initial restera valable.

Conditions de garantie

La garantie est valable si le Agrilaser® est utilisé selon les instructions du mode d'emploi et dans le but pour lequel il a été conçu. La garantie est valable sur présentation d'un certificat mentionnant la date d'achat, le nom du fournisseur et le nom du produit. La garantie n'est pas valable lorsque:- Les dégâts sont liés à l'eau, à des chutes ou des secousses.- L'autocollant d'avertissement avec le numéro de série a été supprimé.- Les réparations ont été effectuées par des personnes habilitées.- Les défauts sont apparus à la suite d'une mauvaise utilisation ou une utilisation dans des conditions qui ne sont pas prescrites.- Le défaut est dû à l'usure normale des pièces de rechange, tel que les batteries.

Si votre Agrilaser® est endommagé ou pour tout complément d'information, contactez votre revendeur Agrilaser® local.





AGRILASER

